

## Le Mot du Maire

**Les 10 et 24 avril prochain**, se dérouleront les **élections présidentielles**. Le bureau de vote se tiendra à la **mairie** et sera ouvert de **8 h à 19 h** conformément à la circulaire préfectorale et dans le respect des règles sanitaires COVID19 en vigueur. Pour voter, il vous suffit de vous munir de votre carte électorale ou à défaut une pièce d'identité.

Nous vous rappelons qu'il est **possible de voter par procuration**. Pour se faire, il suffit d'en faire la demande sur le site internet « [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr) » puis de se rendre en gendarmerie ou en commissariat pour validation. Pour toute demande d'informations particulières, vous pouvez prendre attache auprès de la gendarmerie d'Aubigny en Artois (03.21.22.00.17)

**Voter est un droit et un devoir citoyen, exprimez-vous !**



Une refonte de la liste électorale a eu lieu et des nouvelles cartes électorales ont été éditées. Elles seront distribuées dans les boîtes aux lettres début avril.

## **POURSUIVONS NOTRE SOLIDARITE AVEC L'UKRAINE !**

La guerre en UKRAINE est malheureusement toujours d'actualité. Vous avez été nombreux à répondre à l'appel aux dons et nous vous remercions pour votre générosité. Les colis ont été confectionnés par les employés communaux.

Suite à l'abondance des dons au centre d'Avesnes le Comte, j'ai rencontré Mr Didier BOUTTEMY qui propose d'assurer l'acheminement des colis jusqu'à la frontière Ukrainienne. Par solidarité, je me suis porté volontaire pour accompagner le prochain convoi.

### COMMENT AIDER ?

Nous poursuivons notre collecte de produits. Elle est ouverte à l'agence postale les mardi-jeudi-vendredi-samedi de 08h30 à 12h00. Vous trouverez ci-joint le listing des besoins prioritaires établi par la protection civile :

**Nous comptons sur votre élan de solidarité et de générosité.**

## Infos Municipales

Les vacances de Pâques auront lieu du 9 au 24 avril prochain.

- Fermeture de l'agence postale : 21 avril 2022

Traditionnellement pour le conseil municipal, le mois d'avril voit le vote du budget et la concrétisation des investissements prévus. Comme il se doit, nous aurons l'occasion de dresser l'inventaire des finances de la commune et de son endettement lors de la gazette de mai.

### Concours des Maisons Fleuries

Nous proposons aux Habarcquois un concours de Maisons Fleuries. Celui-ci vient s'inscrire dans une démarche de préservation de l'environnement et participe à l'embellissement du cadre de vie et à l'image de notre commune. Ce concours gratuit est ouvert à tous sur inscription, en retournant le bulletin ci-joint en mairie ou sur l'adresse mail : [mairie.habarcq@wanadoo.fr](mailto:mairie.habarcq@wanadoo.fr). La date limite des inscriptions est fixée au 15 mai.

Pour précision, le concours concerne les aménagements visibles de la rue. Les membres du jury effectueront leur passage durant la première quinzaine de juillet (sans entrer dans les propriétés) et les résultats seront communiqués lors des festivités de la ducasse en septembre. Nombreux lots à gagner.

### Village patrimoine :

Retrouvez la plaquette de présentation de votre commune qui a été remise avant le passage du jury en mai prochain.

<https://www.habarcq.fr/habarcq-village-patrimoine/>



PROTECTION CIVILE  
AIDER - SECOURIR - FORMER

YAMF

### CRISE HUMANITAIRE UKRAINE

#### LISTE DE DON

Logistique	
Lits de camp Sacs de couchage Couvertures de survie Vêtements	Matériel électrique (Projecteurs, lumières, rallonges, générateurs)
Hygiène	
Gels & savons corps Dentifrices Brosses à dents Couches & lait maternisé	Médicaments (non périmés) Rasoirs Mousses à raser Serviettes hygiéniques
Secours	
Gants à usage unique Masques chirurgicaux Matériel de suture Blouses médicales Bandages élastiques Garrots	Lecteurs à glycémie Pansements hémostatiques Pansements Solutions antiseptiques Matériel médical (Respirateur, défibrillateur, moniteur...)



## Travaux prévus 2022



- Implantation d'une citerne incendie au Pont : les travaux sont terminés.
- Avril 2022 : poursuite des travaux de la rue d'Aubigny après le retrait des poteaux téléphoniques.
- Rue d'Arras : le nouveau transformateur est installé et les trottoirs en enrobé ont été réalisés au-devant des habitations concernées. Puis viendra, la dépose de l'ancienne ligne haute tension et le retrait des poteaux temporaires.
- Juin 2022 : reprise des travaux de la dernière tranche de notre défense incendie communale avec l'implantation d'un poteau incendie devant la rue des Fresnaux au pied du miroir. Implantation d'une citerne au croisement rue Pintrel-Plantis, habitation maison forestière et ferme Bolin.

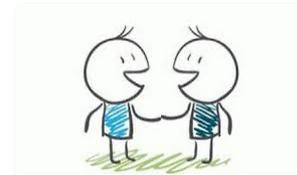


## Vie du village



**Remerciements** à la société de chasse l'Habarquoise et aux amoureux de la nature dans l'opération «Région Hauts-de-France propre». Le volume des détritux ramassés diminue d'année en année : réjouissons-nous des gestes éco responsables.

Nous rappelons que les bons Repas auprès de l'Escale remis à nos aînés sont valables jusqu'au 31 mai 2022.



## Castle Live festival

Sur proposition du comité d'animation de l'Idéale, nous avons le plaisir de vous annoncer la tenue du

**1<sup>er</sup> festival de musique intergénérationnel** qui se tiendra le **samedi 25 juin 2022** de 18 h à minuit. Elle se déroulera sur la place du village. Retrouvez tous les détails sur les réseaux sociaux **#castlelivefestival** et sur le site **www.castlelivefestival.com**.



## Nous rappelons ci-dessous quelques règles de respect du savoir-vivre

### **Concernant nos amis les chiens**

Nous rappelons que la détention de chiens de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories est soumise à autorisation et doit être déclarée en mairie. Par respect pour autrui, nous devons veiller à ce que nos animaux n'aboient pas de façon intempestive et qu'ils ne vagabondent pas dans les rues, ainsi que dans les propriétés privées. Sur la voie publique et le terrain de foot, ils doivent être tenus en laisse et il faut ramasser leurs besoins (prévoir donc lors des sorties le matériel nécessaire à cet effet).

Face aux nuisances provoquées par les aboiements : de la diplomatie. Un chien aboie généralement lorsque son maître n'est pas là et votre voisin n'est peut-être pas conscient de la gêne provoquée. Donc la première chose à faire est d'essayer d'aller parlementer. Dans un second temps, ou devant un refus de discussion, vous pouvez commencer par adresser un courrier au propriétaire du chien concerné rappelant la législation en vigueur et les sanctions auxquelles il risque de devoir faire face. Celui-ci peut en effet se voir poursuivre pour tapage diurne devant les tribunaux «pour trouble anormal de voisinage» et aux fins d'obtenir la cessation du trouble. Une mesure extrême qui peut éventuellement encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante. (collier anti aboiement, éducateur canin...)



### **Concernant le bruit :**

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance, dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit. Or, c'est à la portée de tous d'adopter des gestes simples et de respecter quelques règles de savoir-vivre...

### **Concernant les travaux de jardinage et de bricolage**

Ils doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Actuellement, aucun arrêté municipal ne régit les horaires autorisés, néanmoins de nombreuses municipalités ont adopté ces mesures : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30; le samedi de 9 à 12h et de 14 à 19h; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h. Les bruits occasionnés par les engins motorisés de loisirs, mais aussi par certaines manifestations, peuvent eux aussi être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.

# Vie associative

## La Chasse aux œufs

Nous vous rappelons que la traditionnelle Chasse aux Oeufs est prévue le lundi 18 avril vers 10 h 30. Les Habarcquois de moins de 10 ans sont attendus devant l'église. Parents et enfants seront ensuite invités à déguster un chocolat chaud.

**Bonne humeur et friandises seront au rendez-vous !**

Pour une meilleure organisation, il vous est demandé d'inscrire vos enfants, en précisant leur prénom et date de naissance, **avant le 10 avril** par mail à l'adresse suivante : [lideale.habarcq@gmail.com](mailto:lideale.habarcq@gmail.com)



## Communauté de communes

### Devenir du Plan local d'Urbanisme Intercommunal suite à la Loi Climat et Résilience

A peine mis en place, le PLUI Est ( Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ) des Campagnes de l'Artois, correspondant aux communes de l'ex Porte des vallées devra être conforme à la Loi Climat et Résilience (voté en 2021) avant 2026.

TRANSPOSITION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME	SANCTIONS SI LES DOCUMENTS NE SONT PAS MIS EN COMPATIBILITÉ AVEC LA LOI
<p><b>Consommation antérieure :</b> Consommation sur 2009-2019 : <b>217,6ha</b></p> <p><b>Aujourd'hui :</b> Droits donnés par le SCOT : <b>146ha</b> pour l'habitat <b>73ha</b> pour le développement économique</p> <p><b>2027 :</b> Nécessité de diviser par 2 la consommation foncière des 10 années antérieures : <b>108,8ha</b></p> <p><b>2037 :</b> Nécessité de diviser par 2 la consommation foncière des 10 années antérieures : <b>54,4ha</b></p> <p><b>2050 :</b> Zéro Artificialisation Nette (ZAN)</p> <p><i>Division par 2 par rapport aux 10 dernières années</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Pour rappel, le SCOT actuel octroyait à la CCCA , 219ha :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- 146ha pour de l'habitat</li><li>- 73ha pour le développement économique</li></ul></li><li>• <b>Avec la Loi Climat et Résilience, toute la consommation foncière sera calculée (dent creuse et extension) avec un objectif de 108,8ha si l'on prend la période 2009-2019</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Si le SCOT n'est pas révisé au 22 Août 2026 :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Les zones AU (à urbaniser) sont suspendues jusqu'à l'approbation de la révision du SCOT</li><li>- Les autorisations d'exploitations commerciales ne peuvent être délivrées (même en zone U)</li></ul></li><li>• <b>Si le PLUi n'est pas révisé au 22 Août 2027 :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Aucune autorisation d'urbanisme ne peut être délivrée dans une zone à urbaniser du PLUi</li></ul></li></ul>

### Horaires des messes du mois d'Avril 2022

Samedi	9 avril	15h00	Duisans	Samedi	16 avril	18h30	Neuville Saint Vaast
Samedi	9 avril	18h30	Acq	Dimanche	17 avril	11h00	Maroeuil
Dimanche	10 avril	<b>10h30</b>	Montenescourt	Samedi	23 avril	18h30	Agnez-les-Duisans
			<i>Célébration de la Parole - Rameaux</i>	Dimanche	24 avril	11h00	Maroeuil
Jeu	14 avril	18h00	Maroeuil	Mardi	26 avril	18h00	Gouves
Vend	15 avril	15h00	Gouves	Jeu	28 avril	18h00	Villers-au-Bois
Vend	15 avril	18h00	Haute-Avesnes	Samedi	30 avril	18h30	Duisans

### Naissance

Gabin LEMAIRE .....né le 17 mars 2022 au 24 rue d'Avesnes  
*Bienvenue à Gabin, félicitations aux parents.*

### Mariage

Benjamin RENONCOURT et Hélène LECOMTE ..... marié le 12 mars 2022  
*Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.*

### **CONCOURS MAISONS FLEURIES 2022 BULLETIN D'INSCRIPTION**

A déposer en mairie  
ou à envoyer sur l'adresse [mairie.habarcq@wanadoo.fr](mailto:mairie.habarcq@wanadoo.fr)

Nom, Prénom .....  
Domiciliés .....  
Téléphone : ..... Mail : .....  
Déclare m'inscrire pour le concours des Maisons Fleuries 2022 (aménagement visible de la rue).

Les participants acceptent sans contrepartie que des photos de leur jardins et/ou façade soient réalisées par les membres du jury et autorisent la publication de celles-ci.

Fait à Habarcq, le

*Le règlement du concours est disponible en mairie, sur demande*

# 25 JUIN 2022

## Habarcoq

VENTE EN LIGNE SUR  
CASTLELIVEFESTIVAL.COM

# Castle Live FESTIVAL

YOME  
GUILTY DELIGHT  
FFK  
SPACE ALLIGATORS  
EDGAR

[www.castlelivefestival.fr](http://www.castlelivefestival.fr)

STAND BOISSON & FOOD TRUCK - PARKING SECURISE - SERVICE DE SECURITE

